



**PRESENTS :**

Lucette NAEGELLEN, Liliane RELION, Michele BOUCARD, Edwige VERNEREY, Barbara PANOUILLOT, Géraldine FIGARD, Aurore GELEY, Nathalie TARDY-DEPREZ (sans voix délibérative), Régis CHOPIN, André CHARDONNENS, Jean BAUDOT, Jean-Baptiste CHAPUIS, Nicolas JOLY, Olivier DEMANDRE

**ABSENTS EXCUSES :**

Valentin MATARESE, Thierry ESCODA, Alexandre DUMONT.

**Secrétaire de Séance :** Michèle BOUCARD.

**Présentation du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (C.A.U.E.) : secteur Maison Lory-Atelier :**

Le C.A.U.E. du Jura était missionné pour mener une réflexion d'aménagement du secteur de l'atelier municipal et de la rue Louis Besson.

M. DRAUSSIN architecte au CAUE du Jura présente le fruit de son travail. Les réflexions s'articulent autour de la création d'une petite dizaine de logements locatifs avec jardins ou terrasses.

Pour la rue Louis Besson, il est proposé projet avec mise en sens unique de la voie, élargissement de la zone piétonne et création d'un caniveau végétalisé pour traiter les eaux de pluie.

Le conseil Municipal prend connaissance de cette présentation.

**Référent "assainissement" auprès CCJN :**

La C.C.J.N. demande à la commune de nommer un référent assainissement pour faciliter les échanges entre les 2 collectivités.

Il est proposé au conseil municipal de nommer Régis CHOPIN en tant que référent assainissement, Jean Baudot sera suppléant.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**Mise à jour statuts CCJN :**

Les statuts de la CCJN sont mis jour au niveau de l'assainissement pour se mettre en règle vis-à-vis de la législation suite à la reprise de compétence par la C.C.J.N.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la mise à jour des statuts de la CCJN.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**Destination des coupes de bois 2022 :**

L'ONF a envoyé l'état d'assiette pour les coupes de bois pour l'année 2022.

Il est proposé de travailler dans les parcelles n°21 et n°17.

Ces coupes disposent d'un volume de 567m<sup>3</sup> et de 537m<sup>3</sup>

Il est demandé au Conseil municipal de valider la proposition faite par l'ONF pour la destination des coupes de bois 2022.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



**Conseil départemental du Jura Transfert convention de bail Altitude Fibre 39 :**

Une convention doit être signée entre la commune et la société Altitude Fibre 39 pour autoriser l'occupation du domaine public pour les installations de la fibre optique.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**Voies Navigables de France (V.N.F.) : Appontement (atelier) :**

Une rencontre a eu lieu avec la VNF pour évoquer un projet de création d'un appontement fluvial le long du canal. Cet appontement permettrait le raccordement des bateaux avec l'eau potable, les eaux usées et l'électricité.

Une demande de cofinancement commune/VNF pour l'étude de ce projet doit être formulée par la commune. Un courrier doit être envoyé pour solliciter ce cofinancement dès la réception de devis pour la consultation de Bureau d'études spécialisés.

Une délibération sera proposée au conseil municipal une fois le dossier plus avancé.

**Suppression totale de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles :**

La nouvelle loi de finance permet une exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour toutes les nouvelles constructions. Nous avons la possibilité par une délibération de ne pas permettre cette exonération.

Il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour supprimer l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties des constructions nouvelles.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**Motion contrat Etat – Office National des Forêts (ONF) :**

L'association des Communes forestières nous invite à prendre une motion pour le retrait des mesures proposées par l'état avec une augmentation de 30 millions d'euros la contribution des communes forestières au budget de l'ONF et la suppression de 500 emplois.

Il est demandé au Conseil municipal de se positionner sur le principe de cette motion pour s'opposer à ces nouvelles mesures.

Le conseil municipal décide d'adopter cette motion à l'unanimité.

**Questions diverses :**

- Rencontre de Didier MUTEL avec le C.A.U.E. et Barbara PANNOUILLOT pour une présentation de la réflexion du CAUE de son atelier.  
Question autour du stationnement.



MAIRIE D'ORCHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL – 21-09-2021

Question autour des panneaux photovoltaïque.

Question autour du subventionnement possible pour le financement de l'étude, voir des travaux (DRAC, ... ?)

- Aménagement du secteur école :  
Le bureau d'études PMM souhaite nous présenter l'avancement des études pour le secteur de l'école (éventuellement le prochain conseil municipal) – Date à reconfirmer.
- Dates prochains CM :  
Samedi 16 octobre 10h00  
Mercredi 10 novembre à 19h00